

**MAIRIE DE  
CHAUMONTEL**  
(Val d'Oise)

**DATE DE  
CONVOCATION**

Le 3 mai 2016

**OBJET :**

**DEMANDE DE  
SUBVENTION POUR  
L'EQUIPEMENT DU  
SERVICE ESPACES  
VERTS D'UNE MACHINE  
A VAPEUR D'EAU SOUS  
PRESSION AUPRES DE  
L'AGENCE DE L'EAU  
SEINE-NORMANDIE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**N° 2016/096**

L'an deux mille seize, le douze mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

**PRESENTS :** Monsieur Sylvain SARAGOSA, Monsieur Georges SCHMITT, Madame Florence GABRY, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Isabelle PARENT, Madame Evelyne POIGNON, Monsieur Christophe VIGIER, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur Olivier POIGNON, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Madame Betty HUYLEBROECK, Madame Katya SCHMITT, Madame Aude POIREE, Madame Corinne TANGE, Monsieur Jacques LABARRE, Madame Véronique PETIT

**PROCURATIONS:** Madame Jeanne FROIDUROT pouvoir à Madame Isabelle PARENT, Monsieur Karim KENTACHE pouvoir à Monsieur Fabrice HUYLEBROECK

**EXCUSÉ(S) :** Monsieur Nuno DIAS, Monsieur Eric CASSERON, Madame Martine GHENASSIA

**ABSENT(S) :** Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Monsieur André LEFEVRE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Olivier POIGNON

oo oo oo oo oo oo

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **16**

Votants : **18**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,  
Le 13 mai 2016

Le Maire,

Monsieur Olivier POIGNON, conseiller municipal en charge de la gestion des espaces verts, informe que la Commune de Chaumontel s'engage, pour améliorer le bien-être et le cadre de vie de ses administrés, à ne plus utiliser de produits chimiques pour désherber (trottoirs, bas de mur, caniveaux....).

Pour se faire la commune va acquérir une machine à vapeur d'eau sous pression.

Le principe consiste à l'éclatement des cellules des mauvaises herbes par l'utilisation de la vapeur d'eau sous pression (100°).

La campagne de désherbage n'étant pas annuelle, la machine à vapeur permettra aussi de réaliser des travaux d'entretien tout au long de l'année (nettoyage du mobilier urbain, panneau de signalisation, façade en bardage, pierres tombales .....).

En suivant cette stratégie dans un objectif de développement durable, il est possible d'obtenir une subvention de la part de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Le plan de financement prévisionnel d'acquisition de cet équipement pourrait donc être le suivant :

|                                             | € HT      | %   |
|---------------------------------------------|-----------|-----|
| COMMUNE DE CHAUMONTEL                       | 6 592.60  | 50  |
| AGENCE EAU SEINE<br>NORMANDIE               | 6 592.60  | 50  |
| COUT DESHERBEUR<br>THERMIQUE HAUTE PRESSION | 13 185.20 | 100 |

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour obtenir une subvention à son taux maximum.

Le Conseil Municipal ;  
Après en avoir délibéré ;  
A l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour obtenir une subvention à son taux maximum en vue de l'acquisition d'un désherbeur d'eau sous pression.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire